

La destruction des diplômes d'État en travail social !

La dynamique engagée pour la réforme des formations d'ES, ETS, EJE, AS, CESF, a été vivement dénoncée par l'ensemble des associations professionnelles et plusieurs organisations syndicales car aucune d'elles n'a été réellement associée à la construction des référentiels d'activités qui en est la première étape. Les rencontres tardives et sommaires obtenues auprès de la DGCS et du ministère ont été des simulacres de consultation et ont donné lieu à une succession de réponses contradictoires. Ainsi, contre l'avis de toutes nos organisations, la CPC du 2 juillet donnait un avis favorable à cette réforme.

Le processus se poursuit avec la transmission le 22 juillet des référentiels de formation et de certifications avec un retour sollicité pour le 20 août. Or, ces dates correspondent précisément à la durée de fermeture de tous les centres de formation, et à la période où l'ensemble des organisations et associations du secteur sont en congés !! **De qui se moque-t-on ?** C'est le passage en force d'un calendrier d'une réforme prévue, pensée, et organisée sans les premiers concernés. Les formateurs eux-mêmes n'ont pas été consultés et la réforme 2018 n'a pas fait l'objet d'évaluation. Cela signe le mépris porté aux organisations professionnelles et syndicales, et à travers elles, le mépris porté aux professionnels actuels et à venir. Et in fine, le mépris des populations auprès desquelles ils auront à intervenir !

Les processus d'admission n'en sont plus, tant les dispenses et les allègements sont nombreux. L'accès est facilité pour « former » et surtout « diplômé », vite et à bas coût, quitte à envoyer sur les terrains de plus en plus complexes des jeunes professionnels aux formations finalement très partielles. Avec parfois de réelles mises en danger !

Dans les textes transmis, **les erreurs et confusions sont nombreuses**, certains indicateurs sont hors sol, le mémoire disparaît au profit d'un contrôle continu qui sera propre à chaque centre de formation. L'épreuve conclusive ne serait plus externalisée au rectorat. Cela n'est rien d'autre qu'un désengagement de l'Etat à l'égard de nos diplômes. **Soyons clairs, ces textes viennent acter la fin des diplômes d'Etat.** Le caractère national disparaît au profit de diplômes d'écoles, voire des diplômes d'associations mais c'est peut-être là, une volonté des employeurs de ces établissements mandatés par la CPC.

Les stages, appelés "période de formation pratique" dans la précédente réforme deviennent des « périodes d'immersion » et pourraient se décliner en 3 à 6 séquences pour 55 semaines... avec une année consacrée à la découverte et l'observation. **Immersion ? Infusion ? Qu'est-ce à dire ?** Comment penser l'accueil de stagiaire par exemple pour une période de 3 semaines par des services qui disent déjà leurs difficultés actuelles pour accueillir sur 8 semaines ? Impossible, dans ces conditions, de penser à une implication suffisante pour des stagiaires ! **De telles modalités ne favorisent pas une temporalité nécessaire au processus de professionnalisation.** En effet, celui-ci dépend précisément d'une logique d'alternance intégrative soutenue pour construire chez chaque étudiant une pensée réflexive et une pratique professionnelle construite par l'expérience vécue, c'est-à-dire l'éprouvé et pas seulement l'observé.